



# RAPPORT D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2011

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT

1<sup>er</sup> janvier 2012

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT

Agrément AMF n°GP01030

24-32 rue Jean Goujon - 75008 Paris

[www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)

## SOMMAIRE

1. PERIMETRE ET MODALITES.....	3
2. BILAN DES VOTES 2011.....	4
3. GESTION DES CONFLITS D'INTERETS.....	6
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	7

Ce rapport porte sur l'exercice des droits de vote détenus par SYCOMORE ASSET MANAGEMENT, lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires organisées sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

Il répond aux exigences exprimées par l'Autorité des Marchés Financiers, dans son Règlement Général, aux articles 314-100, 314-102, 314-103 et 314-104.

# 1. PERIMETRE ET MODALITES

## Périmètre de vote

La société de gestion participe au vote des résolutions soumises aux assemblées générales de toutes les sociétés émettrices de nationalité française. Pour les sociétés de nationalité autre que française, Sycomore AM se réserve la possibilité de voter lorsque la participation au capital est significative ou lorsque le contexte l'impose.

Conformément aux engagements pris dans la politique de vote 2011, SYCOMORE AM a exercé ses droits de vote pour les sociétés :

- Françaises dont les titres étaient détenus dans les OPCVM,
- pour lesquelles l'ensemble des OPCVM détenaient plus de 2% de la capitalisation boursière au moment de l'assemblée générale,

Les deux seuils fixés ci-dessus ont conduit à exercer les droits de vote pour **109 sociétés** faisant partie du périmètre ce qui représente **119 assemblées générales**, soit 50% des positions actions détenues dans les OPCVM de la société de gestion.

### PARTICULARITES :

- SYCOMORE AM a exercé ses droits de vote pour une société non française : AS COMPANY, société grecque pour laquelle SYCOMORE AM a été actionnaire à plus de 10.0% en 2011,
- SYCOMORE AM n'a pas exercé ses droits de vote pour 3 sociétés qui faisaient partie du périmètre en raison d'une information trop tardive ou d'une entrée des titres en portefeuille au moment de l'assemblée générale : GEA, Demos et Sanofi-Aventis.

## Modalités d'exercice des droits de vote

Les résolutions sont instruites et analysées par l'équipe de recherche ESG avec le concours de la société Proxinvest, agence française d'analyse de gouvernance et de politique de vote.

SYCOMORE AM exerce ses droits de vote en application de sa propre politique de vote. L'analyse fournie par Proxinvest est utilisée à titre informatif.

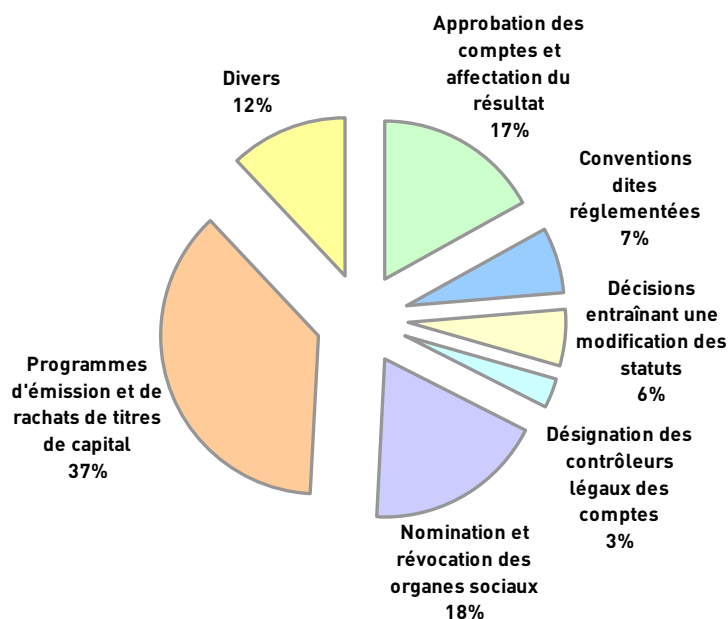
Les droits de vote sont exercés :

- soit par une participation physique aux assemblées : 5.0% des cas en 2011,
- soit par recours aux procurations : 0.0% des cas en 2011,
- soit par recours aux votes par correspondance : 95.0% des cas en 2011.

## 2. BILAN DES VOTES 2011

Sur les 119 assemblées générales faisant partie de l'analyse, 101 ont fait l'objet d'au moins un vote négatif soit 85% des assemblées. Au cours de ces assemblées, 2.073 résolutions ont été soumises au vote des actionnaires soit une moyenne de 17 à 18 résolutions.

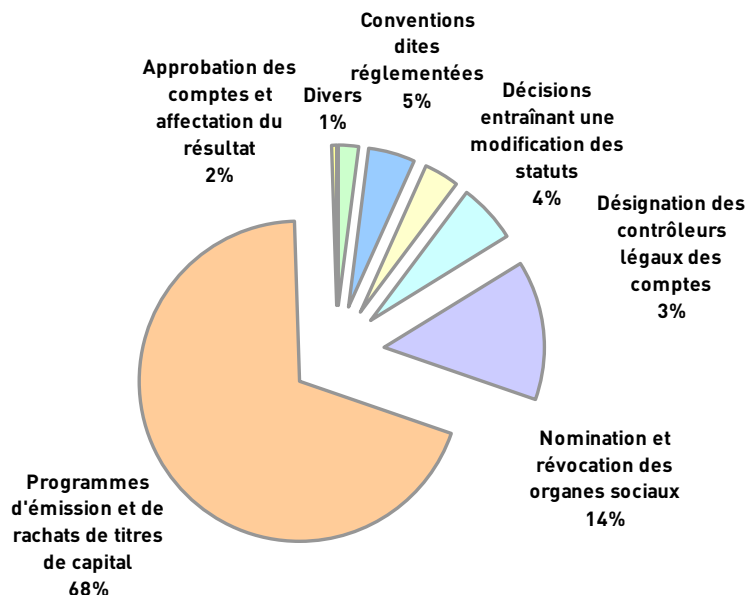
**REPARTITION DES 2.073 VOTES PAR TYPE DE RESOLUTION (AMF)**



Source : SYCOMORE AM, Proxinvest

SYCOMORE AM a émis 492 votes négatifs ou absentions soit 23.7% du total des votes.

### REPARTITION DES 492 VOTES NEGATIFS PAR TYPE DE RESOLUTION (AMF)



Source : SYCOMORE AM, Proxinvest

Sur la totalité des résolutions rejetées en 2011, les principaux motifs sont les suivants :

- 12.6% des résolutions rejetées concernent les suppressions de DPS lors des augmentations de capital,
- 11.2% des résolutions rejetées concernent les pilules anti-OPA,
- 6.0% des résolutions rejetées concernent la nomination des administrateurs,
- 4.0% des résolutions rejetées concernent la nomination des commissaires aux comptes,
- 3.0% des résolutions rejetées concernent les actions gratuites attribuées sans conditions de performances précises,
- 2.2% des résolutions rejetées concernent la nomination de censeurs,
- 2.0% des résolutions rejetées concernent des augmentations de capital non justifiées représentant un montant supérieur à 50% du capital social.

## BILANS DES RESOLUTIONS PAR FONDS ELIGIBLES AU PERIMETRE DE VOTE

FONDS	Nombre d'AG	Nombre de résolutions	Taux de rejet
<b>EUROCAP</b>	22	400	20.3%
<b>FRANCECAP</b>	52	933	23.7%
<b>LARGECAP</b>	20	410	20.7%
<b>LS MARKET NEUTRAL</b>	8	167	26.4%
<b>LS MARKET OPPORTUNITIES</b>	14	270	23.3%
<b>PARTNERS</b>	15	265	20.0%
<b>ALLOCATION PATRIMOINE</b>	18	345	22.9%
<b>SELECTION RESPONSABLE</b>	21	410	21.2%
<b>SMALLCAP</b>	14	209	23.9%
<b>TWENTY</b>	14	290	30.3%
<b>VALEURS RENDEMENT</b>	17	325	23.4%
<b>SYNERGY SMALLER COMPANIES</b>	25	482	25.5%

Source : SYCOMORE AM, Proxinvest

### 3. GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Deux risques de conflits d'intérêts potentiels ont été identifiés :

- Un membre du conseil d'administration de la société concernée est également un client important de Sycomore AM ou de l'une de ses filiales ;
- Un membre du conseil d'administration de la société concernée est également associé ou mandataire social au sein de Sycomore AM ou de l'une de ses filiales.

Afin de détecter ces risques, le Contrôle Interne prend connaissance du contenu des résolutions sur lesquelles l'équipe de Recherche ESG sera amenée à voter. Dans le cas où le Contrôle Interne décèle un conflit d'intérêts, il demande une réunion avec l'équipe de gestion pour résoudre la question dans l'intérêt des porteurs des OPCVM concernés.

Sycomore AM n'a pas eu à traiter de situation de conflit d'intérêts au cours de l'exercice 2011.

## 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

SYCOMORE AM met à la disposition des clients le détail des votes sur simple demande, dans la mesure où le client justifie de la détention des parts dans un fonds SYCOMORE AM. Seuls les votes aux résolutions relatives à ce fonds lui seront communiqués.

La demande peut être adressée par courrier ou par email :

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT  
24-32 RUE Jean Goujon  
75 008 PARIS

[Christophe.hourtoulle@sycomore-am.com](mailto:Christophe.hourtoulle@sycomore-am.com)